



AVIS AUX CITOYENS

Suite à des travaux sur le réseau d'aqueduc, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous informe qu'un avis d'ébullition à titre préventif est émis.

Nous vous demandons de faire bouillir l'eau une minute avant toute consommation (ex : pour se brosser les dents, pour cuisiner, pour boire...). Veuillez noter qu'il n'y a aucune contre-indication concernant les bains et/ou douches, à condition de ne pas boire l'eau.

Veuillez noter qu'il se peut que votre eau soit colorée. Advenant ce cas, nous vous recommandons de faire couler l'eau de la baignoire jusqu'à ce qu'elle retrouve sa couleur habituelle.

Cet avis est valide jusqu'au vendredi 18 mai 2018, à moins qu'un nouvel avis vous soit transmis à ce moment. Surveillez le site internet de la municipalité pour la levée de l'avis.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly